

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaients présents : MM. ROSSE, LENA, LUCIEN, CHARTIER, LAHAYE, MALENFANT SIMON.
MMES ROBINET, FAVREAU, BARRITAUULT, RETIF, GAURON, FLOURIOT.

Absents excusés : M. AUDEBERT, Mme BORDIER-BONNEAU.

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Secrétaire de séance : Lise BARRITAUULT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'exprimés : 13

01-Délibération n°2023 – DECEMBRE 29

OBJET : RENOUELEMENT CHEQUE CADHOC AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2022, le Conseil Municipal avait attribué des chèques CADHOC au personnel communal d'un montant d'une valeur de 150.00 €.

Monsieur Le Maire propose donc de renouveler cette attribution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ,

- Le renouvellement de cette action sociale en faveur des employés communaux
- Fixe le montant du chèque CADHOC à 150 € par agent
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les bons de commandes et régler les frais correspondants pour l'achat des chèques cadhoc et culture

02-Délibération n°2023 – DECEMBRE 30

OBJET : Syndicat Intercommunal CAVITES 37 – ADHESION DE LA COMMUNE D ESVES LE MOUTIER

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande d'adhésion de la Commune d'ESVES LE MOUTIER
Vu la délibération du 25 octobre 2023 du S.I Cavités 37 approuvant l'adhésion de la dite commune.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :
- d'accepter l'adhésion des communes d'ESVES-LE-MOUTIER

03 -Délibération n°2023 – DECEMBRE 31

OBJET : Association Sportive Golf de Fleuray - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Le Maire rappelle le courrier reçu par l'association Sportive Golf de Fleuray sollicitant une subvention pour l'année 2023. Celle-ci leur permettrait, de financer l'achat de matériel sportif nécessaire à l'enseignement et la pratique du golf.

Les membres de l'association s'engage à prévoir une démonstration de golf à la charrière pour les élèves de l'école de CANGEY courant 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€
- dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2023
- charge Monsieur Le Maire de verser cette subvention

04 Délibération n°2023 – DECEMBRE 32

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE (FDSR) socle

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer une demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre du fonds Départemental de Solidarité Rurale 2024 (FDSR) concernant

- L'acquisition d'un tracteur hydrostatique en remplacement du tracteur actuel.

Montant prévisionnel de l'achat :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Tracteur	14 486.34 €	FDSR socle	7 243.17 €
		AUTOFINANCEMENT	7 243.17 €
TOTAL HT	14 486.34 €	TOTAL HT	14 486.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Le Maire à effectuer la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (enveloppe socle) telle que présentée ci-dessus,

VOTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus :

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

DIT que les travaux seront inscrits au budget 2024.

05-Délibération n°2023 – DECEMBRE 33

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX -

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 concernant

- La rénovation d'une classe de l'école primaire

Montant prévisionnel des travaux : 13 559.38 € HT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Peinture	4 845.86 €	DETR	5 423.76 €
Carrelage sol	7 338.52 €		
Plomberie radiateurs	1 375.00 €		
		AUTOFINANCEMENT	8 135.62 €
TOTAL HT	13 559.38 €	TOTAL HT	13 559.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux telle que présentée ci-dessus,

VOTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus :

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

DIT que les travaux seront inscrits au budget 2024.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 concernant

- L'acquisition d'une borne tactile extérieure pour l'affichage légal de la commune

Montant prévisionnel de l'acquisition et travaux : 11 000.00 € HT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
ACQUISITION INSTALLATION	11 000.00 €	DETR	3 300.00 €
		AUTOFINANCEMENT	7 700.00 €
TOTAL HT	11 000.00 €	TOTAL HT	11 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux telle que présentée ci-dessus,

VOTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus :

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

DIT que les travaux seront inscrits au budget 2024.

07-Délibération n°2023 – DECEMBRE 35

OBJET : ECHANGE DE PARCELLE SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET Mme Sophie BERNARD

Madame Sophie BERNARD nous a fait part de son souhait d'échanger la parcelle ZE 24 contre la parcelle communale ZE 27 afin de pouvoir clôturer sa propriété.

Propriétaire	Réf cadastrale	Surface d'emprise
Mme Sophie BERNARD	ZE 24	425 ca
Commune de Cangey	ZE 27	277 ca

D'un commun accord, l'échange aura lieu sans soulte. La valeur des biens échangés est fixée à 100 € chacun. Les frais d'enregistrement et de publication au service de la publicité foncière seront à la charge de la Commune et l'échange se fera par acte en la forme administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- APPROUVE l'échange sans soulte des parcelles précitées entre la commune de CANGEY et Madame Sophie BERNARD,
- CHARGE Monsieur Le Maire de dresser l'acte d'échange en la forme administrative.
- AUTORISE Monsieur Benoit SIMON, 4^{ème} adjoint, à signer l'acte afférent à cette affaire, en tant que représentant de la Commune.

08 Délibération n°2023 – DECEMBRE 36

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'Indre-et-Loire : rapport d'activité

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a adressé à la collectivité son rapport d'activité au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal

➤ PREND ACTE du rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

09-Délibération n°2023 – DECEMBRE 37

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriale impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport a été adopté par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Val de Cisse ; en sa qualité de commune adhérente, Monsieur le Maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, exercice 2022, où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2022.

Affaire Tribunal Administratif

Mr NOGUES et Mme DESPLANCHES ont demandé au Tribunal administratif d'annuler l'arrêté municipal du 15 juillet 2021 par lequel Monsieur Le Maire n'avait pas fait opposition à la DP3704321A0016 à travaux, présentée par la SAS Cellnex France pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur une parcelle privée ZP 176.

La SAS Cellnex a annulé cette DP3704321A0016 et a redéposé la DP3704321A0023 afin de modifier l'implantation du pylône sur la même parcelle. La commune a reçu la notification de Jugement du Tribunal Administratif : la requête a été rejetée, mais la commune de Cangey a quand même dû verser la somme de 1500 € à Mr NOGUES et Mme DESPLANCHES sur le fondement de l'article L761.1 du code de justice administrative.

Ville et villages Fleuris

Après le passage du jury régional des villages fleuris en aout dernier, la commune de CANGEY maintient son label « une fleur ».

Friandises de Noël

La commune de CANGEY a offert un calendrier de l'avent à tous les enfants de l'école.

Enquête publique

Par arrêté n°1127 du 1 décembre 2023, Monsieur Le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique en vue de l'aliénation d'un tronçon du chemin rural n° 4 dit de la Duvalerie. A cet effet, Madame Annick DUPUY a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 8 janvier 2024 au mardi 23 janvier 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire-enquêteur recevra également en mairie, les observations du public le lundi 15 janvier 2024 de 10h à 12h.

Convention de récupération d'animaux errants

Une convention de récupération d'animaux errants a été signée le 22 novembre 2023 avec la FOURRIERE ANIMALE 37 – 17 chemin de la taille 37190 RIVARENNES

Déploiement de la fibre sur le reste de la commune

Pour certain, la fibre est installée et vous pouvez d'ores et déjà souscrire un abonnement à la fibre ; veuillez consulter si vous êtes éligible : <https://www.valdeloirefibre.fr>

Loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables : identification de zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 veut faciliter le développement des énergies renouvelables pour rattraper le retard pris en France dans ce domaine. L'article L141.3 prévoit qu'il revient aux conseils municipaux de définir par délibération les Zones d'Accélération de productions des Energies Renouvelables. L'Etat demande aux communes d'identifier, sur leur territoire des secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelables.

Eclairage Public – Passage aux LEDs

Travaux prévus en 2024 sur 18 lampadaires au niveau du clos de beauce

Travaux envisagés en 2025 sur 26 lampadaires sur une partie de la rue des villages

Déjections canines : un peu de civisme !

Des réclamations concernant des déjections canines sont de plus en plus signalées en mairie. Les employés communaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre commune. Lors de l'entretien des massifs et pelouses, ils en ont marre de passer la tondeuse ou débroussailleuse et voir les crottes broyées gicler partout. Les gazons qui devraient pouvoir être utilisés par les enfants à la « charrière » deviennent insalubres. Les animaux de compagnie sont nos amis ; qu'ils fassent leurs besoins est légitime. Ce qui l'est moins, ce sont les négligences des maîtres.

Il est donc envisagé l'installation d'une borne de propreté canine notamment rue de la Loire ou il a été constaté une recrudescence de crottes.

Canettes dans les fossés - un peu de civisme !

Les consommateurs qui semblent peu se soucier de leur environnement, et encore moins de celui des autres sont priés d'arrêter de jeter leurs canettes dans les fossés.

À l'heure où les enjeux de développement durable sont au centre des préoccupations, et où nombre de citoyens réfléchissent à comment moins consommer et mieux recycler, d'autres déversent, salissent et abîment. Ce type de comportement est **sanctionné par la loi**. Et que jeter ou abandonner ses déchets sur la voie publique fait l'objet d'une **amende pénale**.

Vœux du Maire

La cérémonie aura lieu le samedi 13 janvier 2023 à 18h30 – salle des Fêtes